

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET, LETOURNEUR,
RAINE, SANNIER, VIDEAU, YVERT.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, DUTHILLEUL,
GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme ASSELIN (pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mme MUSET-TARDIF (pouvoir à Barbara RAINE)
Mr FOUCAULT (pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mr HENGBART (pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Sophie HOCHET est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 23/10/2017

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Notifications de rapports d'évaluation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Caen la mer

Alain COLOMBE, Maire Adjoint aux finances, informe que le 18 octobre 2017, la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** Caen la mer a décidé des montants des charges nettes transférées liées principalement aux charges de personnel, à la quote part des frais financiers et à la signalisation lumineuse tricolore, suite à la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017. Quelques évolutions ont modifié le montant initialement prévu qui s'élève maintenant à 411 187 €.

Il précise que le montant de l'attribution de compensation, du fait du transfert de compétence, est maintenant dû par la commune à la Communauté Urbaine, pour un montant 525 014 €.

Alain COLOMBE précise à Serge BOUFFARD, qu'en parallèle, une convention sera établie par Caen la mer qui reversera, à la commune, les charges du personnel mis à disposition de Caen la mer.

Adopté à l'unanimité

B- Dette récupérable Caen la mer

Alain COLOMBE indique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine Caen la mer (CU) exerce de plein droit la compétence voirie. Les communes ont contracté, dans les années antérieures, des emprunts afin d'effectuer des travaux de voirie. Ces emprunts, non individualisables, n'ont donc pas été transférés à la CU et la commune continuera à les rembourser. Le montant moyen des travaux voirie en investissement s'élèvent à 151 149€/an dont 53% sont financés par l'emprunt et le reste en autofinancement. Un encours a pu être constitué définissant ainsi la part d'intérêts (16 114 € pour 2017) et de capital (80 572 € pour 2017), montants dégressifs, chaque année, qui seront reversés à la commune par la CU sur 15 ans de 2017 à 2031.

Adopté à l'unanimité

A- Convention de mise à disposition ascendante et descendante des services à Caen la Mer

Alain COLOMBE informe que suite à la création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté Urbaine (CU) et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, et corrélativement au transfert des services permettant d'assurer les nouvelles missions dévolues à la CU, certains agents ont pu faire le choix de conserver leur statut d'agent communal, ils sont de plein droit et sans limitation de durée, mis à disposition de la CU pour assurer la partie de leurs fonctions relevant de la compétence transférée. Les modalités de cette mise à disposition sont réglées par une convention conclue entre la commune et la CU qui remboursera la commune en fonction du pourcentage de mise à disposition.

De plus, il est opportun, dans le cadre d'une bonne organisation des services, que la CU puisse mettre à disposition de ses communes membres, ses services. Lors du transfert de la compétence voirie/espaces verts, la commune a transféré l'ensemble du personnel de ce service qui peut être amené à assurer des fonctions propres à la commune (*astreinte, aide aux associations...*). A cet effet, une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la CU et les communes afin de fixer les conditions de remboursement par la commune.

Adopté à l'unanimité

C- Convention ADS Caen la Mer

Alain COLOMBE rappelle que le service commun instructeur des autorisations du droit des sols (ADS) de Caen la mer a été créé en mars 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM, hébergé par la communauté urbaine Caen la mer et régi par une convention de fonctionnement. Les missions du service avaient été définies à l'issue d'un travail conduit collégialement par l'ensemble des communes potentiellement adhérentes.

Le retour d'expérience de presque trois ans de fonctionnement du service commun ADS a révélé une complexité des modes de facturation (*option d'instruction, tarif selon le type de permis « équivalents PC »...*) ainsi qu'un décalage entre le coût réel du service rendu et le coût facturé aux communes.

Il convient donc d'ajuster et de simplifier les principes de facturation et de fonctionnement du service pour les communes de Caen la mer en supprimant, en outre, la possibilité d'option (*principe de « forfait d'instruction des actes par commune »*), en ajustant les participations des communes au coût global du service selon une clé de répartition liée au nombre d'habitants et à son évolution (*dynamique démographique des communes*).

Suite à la présentation du tableau regroupant l'ensemble des communes de la CU et leur population, Laurent BALU s'inquiète de la très faible évolution de la population globale dans la CU entre 2015 et 2017.

Adopté à l'unanimité

D- Groupement de commandes avec Caen la Mer

Alain COLOMBE indique que la communauté urbaine souhaite accompagner les communes membres dans l'exercice de leurs compétences. Dans ce cadre, elle propose notamment des groupements de commandes qui permettent de réduire les coûts, d'améliorer la qualité technique des prestations et de mutualiser les procédures de consultation. Les secteurs concernés sont les Bâtiments et Equipements (*opérations de contrôle, vérification, maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations de bâtiments ou d'équipements*) et les technologies de l'information et de communication (*achat de papier, acquisition de matériel et de logiciel, prestations de services informatiques /télécommunications*). Les communes peuvent choisir les marchés en fonction de leurs besoins, sans avoir aucune obligation de départ.

Serge BOUFFARD demande une attention sur les tarifs négociés, pas toujours favorables. Alain COLOMBE rappelle l'obligation des communes à mettre en concurrence, ce système est adapté aux petites communes, compte-tenu de la lourdeur des procédures.

Adopté à l'unanimité

E- Ouverture dominicale des commerces en 2018

Barbara RAINE, Maire Adjoint aux affaires économiques, indique que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires au titre de l'article L3132-26 du Code du travail. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de dimanches excède cinq, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de Communauté urbaine, puis après avis du Conseil Municipal.

La dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur des demandes écrites émanant des entreprises de la commune, chaque branche ne pouvant bénéficier de plus de 12 ouvertures par an. Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 400 m², les jours fériés travaillés seront déduits « des dimanches du Maire » dans la limite de 3 par an.

Caen la mer a validé le principe de 8 ouvertures dans l'année pour 2018.

Les dates proposées pour Bretteville sur Odon pour 2018 sont :

Pour le Secteur alimentaire : les 1/04, 20/05, 15/07, 2/09, 16/12, 23/12 et 30/12/2018.

Pour le Secteur Automobile : les 21/01, 18/03, 17/06, 16/09 et 14/10/2018.

Pour le secteur équipement à la personne : les 14/01 et 1/07/2018.

Adopté à l'unanimité

III – URBANISME – PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN

Alain COLOMBE, Maire Adjoint à l'urbanisme et aux Finances indique que la commune est propriétaire d'un terrain, cadastré ZO4 sur Bretteville et ZR 17 sur Verson qui a eu la fonction de décharge mais qui n'existe plus. Le centre de tir souhaiterait éventuellement l'acquérir avec, comme condition suspensive, l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet d'extension (*niveau sonore...*) mais dans un 1^{er} temps, la SAFER se porterait acquéreur et négociera ensuite avec le centre de tir.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une promesse de vente à la SAFER pour un montant de 15 195 € net vendeur (*soit 7 500 € l'hectare*).

Alain COLOMBE précise, à Serge BOUFFARD et Jean LEMARIÉ, qu'aucune étude n'a été réalisée quant au degré de pollution du site.

François DEGUSSEAU propose de se faire accompagner d'un avocat, compte-tenu, notamment des éventuels problèmes de pollution du site.

Adopté à l'unanimité

IV – AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint aux affaires scolaires informe que suite à une réforme souhaitée par le gouvernement, depuis janvier 2013, la semaine scolaire est organisée sur 9 demi-journées. Notre commune a appliqué cette réforme depuis septembre 2014 et modifié les horaires de l'élémentaire en septembre 2015, afin de déplacer le temps des TAPS du midi à la fin d'après-midi.

Le 27 juin 2017, le gouvernement a modifié par décret les dispositions sur la semaine scolaire en autorisant des adaptations et le retour à une semaine de 4 jours. La commune et le conseil d'école ont ainsi pu faire une proposition conjointe d'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire.

Le projet d'organisation de la semaine scolaire est transmis par le conseil d'école au directeur académique, qui arrête l'organisation après avis du maire. Les membres du comité de suivi avaient déjà évoqué en juin leur souhait, mais avaient jugé prématuré de modifier cette organisation pour la rentrée 2017.

Les membres du COPIL, lors de la réunion du 5 octobre dernier, ont décidé de réaliser une concertation élargie à la totalité des familles, par un questionnaire, avant de prendre une décision en comité de suivi.

Les résultats des questionnaires adressés aux familles ont abouti à un vote majoritaire pour un passage à 4 jours d'enseignement par semaine, (*55 % des familles souhaitant passer à 4 jours, 24% rester à 4.5 jours et 18% sans avis*).

Les équipes enseignantes ont voté majoritairement pour un retour à 4 jours. Les élus ont indiqué qu'ils soutiendraient la majorité du groupe considérant que les enseignants et les familles étaient les plus concernés, tout en souhaitant que ces décisions soient favorables à l'enfant.

Lors du conseil d'école du 9 novembre 2017, la majorité s'est exprimée pour le retour à 4 jours.

Le COPIL s'est réuni le 15 novembre afin de proposer de nouveaux plannings pour l'organisation de la semaine. Suite à une consultation interne des différents groupes (*parents élus, enseignants, élus, AJBO*), une proposition a été finalement retenue avec les horaires suivants : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (*pause méridienne de 2 heures*).

Catherine DE SMET regrette que les Elus, présents au COPIL, aient soutenu la majorité du groupe et n'aient pas affirmé leur opinion, elle précise que le pourcentage de réponse ne représente pas la majorité des parents. La semaine de 4,5 jours fonctionne bien, sans impact négatif si ce n'est la fatigue des enfants qui n'est, sans doute, pas due aux rythmes scolaires, elle souligne le travail de qualité de Maud VIDEAU et Jacky GUIOC pour les TAP. Il est dommage de se plier à l'avis des enseignants et des parents sans tenir compte du bien-être des enfants et de l'intérêt général.

Maud VIDEAU précise que le pourcentage de retour (*56%*) peut paraître faible mais les familles ayant plusieurs enfants scolarisés à l'école n'ont répondu qu'à un seul questionnaire (*pourcentage de réponse plus élevé*).

Maud VIDEAU et Elisabeth DURAND partagent la position de Catherine DE SMET, quant à l'intérêt de la semaine de 4,5 jours mais estiment représenter l'avis du COPIL (*la majorité des enseignants et des parents souhaitant un retour à 4 jours*). Lors des diverses réunions, Maud VIDEAU a souligné le résultat d'une étude et le rapport d'une chronobiologiste qui mettait en valeur la semaine de 4,5 jours, son but était donc de convaincre l'équipe enseignante. Elle rappelle qu'au final c'est le DASEN qui tranchera et d'ailleurs, il est bien dommage que ce soit à la commune de prendre position et de décider.

Catherine DE SMET rappelle que c'est à la commune de se prononcer en dernier et donc peut tout à fait se positionner contre.

Jean LEMARIÉ indique qu'il y a des moments où les Elus doivent faire preuve de courage et aller jusqu'au bout de leur conviction, (*les TAP sont de qualité*), même s'il n'est pas facile d'avoir un avis différent de celui des enseignants nous mettant dans l'obligation d'appliquer la semaine de 4 jours.

Elisabeth DURAND et Maud VIDEAU insistent sur le fait qu'elles ont essayé de défendre la semaine de 4,5 jours, en proposant un argumentaire, complet et équilibré, avec les avantages et les inconvénients des semaines de 4 jours et 4,5 jours mais n'ont pas été suivies. Elles rappellent le rôle des Elus dans le COPIL qui est de rapporter les votes exprimés, démocratiquement, c'est pourquoi elles ont choisi de les suivre, personne ne se sentant suffisamment compétent pour prendre ce genre de décision.

Arnaud DUTHILLEUL regrette, ayant participé aux différentes réunions de parents d'élèves, que le gouvernement modifie la loi régulièrement en invoquant l'intérêt de l'enfant mais sans en tenir vraiment compte.

François DEGUSSEAU, en fin de conseil, a précisé avoir suivi, comme Elisabeth DURAND et Maud VIDEAU, le choix de la majorité des membres du COPIL, plus par solidarité avec le groupe que sur le fond, mais rejoint Catherine DE SMET quant à la qualité du travail des actions proposées actuellement.

Patrick LECAPLAIN rappelle que les activités qui étaient proposées le midi auparavant pourront être remises en place à la rentrée 2018.

Adopté par 21 voix pour – 2 abstentions et 4 contre.

V – AFFAIRES FINANCIERES

A- DM N°2

Alain COLOMBE précise, comme tous les ans, qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures de fin d'année. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité.

B- Autorisation d'avances sur subvention

Afin de permettre aux associations de fonctionner dès le début de l'année 2018, Alain COLOMBE propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué en 2017, aux associations AJBO, LCBO et au CCAS.

Adopté à l'unanimité.

C- Subventions crèche

Maud VIDEAU, Maire Adjoint à la jeunesse, présente le projet de crèche en expliquant pourquoi il était nécessaire de revoir les locaux de la crèche actuelle. Elle indique que la commune travaille depuis plusieurs années en collaboration avec la Mutualité Française Normande à l'adaptation des locaux du multi-accueil galipette, d'une part pour leur mise aux normes et d'autre part pour répondre à une demande de places non satisfaite ainsi qu'à l'augmentation prévisible des besoins, compte-tenu des constructions dans la commune. Après plusieurs études menées, la commune a décidé de construire sur le site du centre socioculturel un bâtiment pouvant accueillir 40 places en multi-accueil, il avait été envisagé un agrandissement qui présentait trop d'inconvénients pour un coût peu favorable. Le montant estimé du projet de construction est de 1 132 778 euros HT. Ce projet est éligible à plusieurs subventions pour l'investissement.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il est important de s'assurer que le budget de fonctionnement pourra être assumé. Des aides, telles que le contrat de territoire (*Caen la mer et Département*) mais aussi des subventions (*CAF...*) auxquelles la commune est éligible permettront de limiter le coût d'investissement. Il n'y a pas de certitudes pour les années à venir d'où l'urgence de présenter les dossiers cette année.

Jean LEMARIÉ remercie Maud VIDEAU pour la présentation complète et intéressante de ce dossier et informe qu'il soutient le projet ainsi que son équipe.

Patrick LECAPLAIN précise que, si ce projet n'avait pas été lancé, il aurait été nécessaire de réaliser des travaux, demandés par la PMI, pour une mise aux normes, pour un montant d'au moins 200 000 €. Il rappelle que les futurs habitants expriment régulièrement le souhait de places en crèche.

Maud VIDEAU confirme à François DEGUSSEAU que le CAUE consultera l'architecte des bâtiments de France, sur ce projet, avant la conception des plans définitifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

VI – ENVIRONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2016 DU SYVEDAC ET DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE CAEN LA MER

Barbara RAINE, Maire Adjoint chargé de l'environnement, présente les rapports annuels 2016 du SYVEDAC et du service d'élimination des déchets ménagers de Caen la mer : on constate toujours une baisse des tonnages pour la collecte des ordures ménagères mais une hausse du tonnage du tri sélectif (*dû principalement à l'excès d'emballage des produits*).

Une nouvelle collecte est mise en place, ce mois-ci, spécifique au papier et réservée pour l'instant aux administrations, écoles et grosses entreprises, afin de permettre un tri plus simple du papier.

Les actions à poursuivre sont l'amélioration du tri du verre, (*trop peu effectué*), du tri en général et de réduire encore le tonnage des déchets.

Il est nécessaire de sensibiliser la population afin de limiter au maximum les emballages comme on peut le trouver dans les magasins « bio ».

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

VII – CULTURE

A- Renouveau convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du Calvados

Sophie HOCHET, Maire Adjoint à la Culture, rappelle qu'il s'agit de la mise à disposition d'une offre de ressources numériques nommée «Boîte numérique», proposée par la BDP, pour une 4^{ème} année.

Il est demandé au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention. La participation financière est fixée à 0.15€/habitant *soit 603.30 € pour l'année*.

Pour information, la bibliothèque compte 80 adhérents pour la boîte numérique.

Sur octobre : 94 consultations pour la médiathèque, 66 connexions à « tout apprendre.com » (code de la route, cours de langues, musique...) et 49 emprunts de livres numériques.

Sophie HOCHET précise à Jean LEMARIÉ que le travail, en lien avec Caen la mer, avance bien. Caen la mer prendra en charge l'achat d'un logiciel commun.

Adopté à l'unanimité

B- Rapport d'activité de la Baronnie

Nicole DORÉ, Conseiller Municipal délégué en charge de la Baronnie présente et commente le rapport annuel 2017 sur l'activité de la Baronnie.

Les locations Grange et Manoir représentent une recette de 140 000 € pour 2017. Les dépenses de fonctionnement (*personnel compris*) s'élèvent à 150 711 € et 17 772 € en investissement (*achat d'un vidéo projecteur réservé aux entreprises*). L'état des locations de la Grange est en baisse mais le Manoir en légère hausse.

4 spectacles ont été proposés dans l'année. La Baronnie est bien référencée sur Caen (*bureau des congrès...*), plusieurs actions ont été réalisées (Caen visite ma Ville, salons du mariage).

Nicole DORÉ souhaite développer les locations auprès de entreprises, présenter le Domaine au Département et exprime le souhait de faire vivre culturellement la Baronnie. Il faut discuter, en lien avec Sophie HOCHET, des propositions qui pourraient être faites. Elle confirme à Catherine DE SMET que la commune étudie l'amélioration du fleurissement de la cour.

Jean LEMARIÉ regrette le peu de confort des chaises, (*prévoir un chiffrage pour une proposition à un prochain budget*) et se satisfait de l'idée de faire vivre le domaine.

François DEGUSSEAU constate une baisse des locations depuis 2015 (*baisse du chiffre d'affaires*), occasionnant un déficit de fonctionnement, même s'il reconnaît une légère progression en 2017.

Patrick LECAPLAIN confirme la nécessité de se rapprocher des entreprises et de se faire connaître par le biais de l'office du tourisme qui est maintenant communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN propose la modification du tableau des effectifs en créant 1 poste d'Attaché Principal au 31 décembre 2017 et en supprimant 1 poste d'Attaché au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

- Patrick LECAPLAIN informe :
 - ✓ Des vœux aux forces vives en janvier
 - ✓ Du banquet municipal le 28 janvier 2018

X - QUESTIONS DIVERSES

Jean LEMARIÉ, au nom de l'opposition, souhaite ajouter une question diverse : « Le bulletin municipal ».

Patrick LECAPLAIN laisse la parole à l'opposition.

Jean LEMARIÉ a souhaité revenir sur le dernier bulletin municipal, surpris par sa tonalité qui a sidéré l'opposition. Dans l'ensemble, les conseils municipaux sont constructifs et le climat serein. Il rappelle qu'au conseil municipal de septembre, il avait fait part de son mécontentement sur une erreur d'installation d'un conseiller, tout en alertant, en amont, la mairie. Dans le bulletin municipal, ses propos ont été déformés par la majorité, suivi d'une leçon, malvenue, sur la parité (*fait involontaire, faisant suite à une démission féminine*), puis sur les critiques de l'opposition concernant l'augmentation des indemnités des élus, (*désaccord normal, l'opposition se doit de s'inquiéter d'une telle augmentation alors que seuls 2 élus avaient une charge de travail supplémentaire*). Cependant, il admet que ces trois points pouvaient provoquer un désaccord. Par contre, il refuse que la majorité accuse l'opposition de vouloir polémiquer, d'être des donneurs de leçons et de ne rien proposer. Il précise qu'en commission, les relations sont sereines, le climat est correct et le travail positif même quand il y a des désaccords, ce qui est tout à fait normal et productif. Il souhaite insister sur deux dossiers confirmant leur implication, la route de Bretagne (*dossier travaillé en groupe de travail où chacun a apporté ses idées et qui a reçu un consensus*), le Triangle des Crêtes sur lequel il y avait une contestation d'habitants de la commune et où l'opposition a assumé sa position et le fait d'être favorable au projet, en groupe de travail.

La tonalité de l'article de la majorité du bulletin a entaché le climat de confiance et le groupe de l'opposition demande pourquoi une telle d'agressivité méconnue jusqu'à maintenant, dans ce mandat ?

Alain COLOMBE n'a pas le même ressenti quant à la tournure qu'a pris le conseil municipal du 11 septembre, l'attaque a été très virulente envers les élus de la majorité et envers la directrice générale des services, il ne faut donc pas être surpris du retour. Les conséquences de l'erreur de conseiller n'est pas aussi grave que pouvait le laisser entendre l'opposition, (*du point de vue de la Préfecture*), même si l'erreur est avérée. Quant à l'augmentation des indemnités des Elus, la 1^{ère} salve venait d'un des coéquipiers de l'opposition qui comparait les élus à un conseil d'administration d'une multinationale se partageant les bénéfices (*il ne faut pas exagérer*). Il faut que l'opposition accepte que lorsqu'elle émet une critique, elle prend le risque que la majorité réponde même si la réponse ne plait pas, l'opposition est assez critique envers la majorité, il n'y a pas de raison que l'inverse ne puisse se produire.

Jacky GUIOC regrette qu'en commission le climat soit serein et les décisions unanimes mais quand arrive le conseil, les avis divergent, avec des propos très clivant (*cf du débat de ce soir sur l'organisation des temps scolaires*).

Catherine DE SMET indique qu'elle a juste regretté qu'il soit écrit dans le rapport de la commission que les Elus se ralliaient à la majorité du COPIL au lieu de marquer leur positionnement même si Maud VIDEAU a bien précisé qu'elle représentait le vote du COPIL.

Jean LEMARIÉ précise que son intervention de septembre n'était pas destinée au personnel et que le travail en commission est un travail de nature « technique » d'échange, avec des accords et désaccords mais le conseil municipal est une structure « politique », (*au sens noble du terme*), de décision, il est très fréquent, dans d'autres collectivités, que des points de vues s'expriment. Il précise, à Alain COLOMBE, qu'il est dommage que le ton ait été ainsi, alors que le climat municipal avait bien changé dans ce nouveau mandat.

Olivier SAINT-MARTIN précise que c'est l'ensemble de la majorité qui a écrit cet article et non pas Alain COLOMBE, seul, comme le laisse penser Jean LEMARIÉ.

Maud VIDEAU confirme le mal-être ressenti lors du conseil de septembre, très virulent pour le personnel attaqué et injuste quant aux indemnités des Elus qui ne sont pas démesurées, (*transformer les chiffres en pourcentage n'est pas représentatif de la réalité, l'indemnité restant en dessous des minima*).

Patrick LECAPLAIN conclut la discussion en indiquant que chacun (opposition et majorité) peut s'exprimer librement sur le bulletin, il a pour lui, son édito. Il est surpris de constater que le travail, positif en commission peut parfois entraîner des propos contradictoires en conseil municipal. Concernant le Triangle des Crêtes, tout le monde a travaillé (*élus, habitants...*) sur ce dossier et compte-tenu des interventions de l'opposition sur le manque de logements, dans notre commune, une remise en cause aurait été incohérente. Il indique que dans l'article de presse du week-end dernier, l'opposition mentionne les rapports avec la majorité et demande un travail dans le dialogue, Patrick LECAPLAIN confirme qu'il n'aime pas la polémique et que sa porte est toujours ouverte et maintient l'esprit de dialogue instauré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.